

# Agent du bâtiment

## Ministère des Services communautaires et gouvernementaux

**Vous êtes un agent du bâtiment d'expérience reconnu au niveau territorial ou provincial? Vous pouvez agir comme champion de la sécurité des bâtiments du gouvernement du Nunavut et de leur conformité aux codes et normes pertinents? Si tel est le cas, voici l'occasion de prendre la nouvelle étape de votre carrière en réglementation.**

Basé à **Rankin Inlet, NU**, et relevant de la ou du chef du service du bâtiment, vous ferez partie de l'équipe territoriale d'agentes et d'agents de réglementation, laquelle est responsable d'élaborer et de mettre en œuvre des programmes de conformité au Code national du bâtiment du Canada (CNB), au Code national de la plomberie du Canada (CNP) ainsi qu'aux autres codes et normes en vigueur en vertu de la Loi sur le Code du bâtiment du Nunavut. À ce poste, vous travaillerez de façon indépendante aussi bien qu'en équipe, sous la supervision de la ou du chef du service du bâtiment.

À titre d'agent de réglementation, vous veillerez à l'atteinte du principal objectif de la Loi sur le Code du bâtiment : faire en sorte que tous les nouveaux bâtiments soient sécuritaires et conformes au CNB, au CNP ainsi qu'aux codes et normes adoptés par le territoire. Les bâtiments visés par ces programmes comprennent des usines d'assemblage, des établissements institutionnels, commerciaux et industriels ainsi que des bâtiments résidentiels, de taille et de conception diverses sur le plan de la complexité. En tant qu'agent du bâtiment, vous donnerez des conseils et ferez des recommandations concernant l'élaboration de politiques et de programmes, l'engagement des intervenants et la résolution des problèmes, et vous participerez également à la préparation de documents d'information destinés à la population et à la communication de l'information, tout en répondant aux demandes de renseignements.

### **Votre profil, en tant qu'agent du bâtiment compétent, comprendra notamment :**

- Une bonne connaissance des pratiques de construction générales, s'appuyant de préférence sur de l'expérience de travail dans le Nord.
- Une expertise avérée en interprétation et en application des codes modèles de construction du Canada, particulièrement du CNB et du CNP.
- D'excellentes compétences en communication écrite et orale permettant de rédiger et de présenter des rapports, des notes d'information et d'autres documents.
- La capacité de lire et d'interpréter avec exactitude des plans et des cahiers des charges de complexité variée.
- Une attestation ou un permis d'agent du bâtiment reconnu dans au moins une province ou un territoire canadien, ainsi qu'au moins quatre (4) ans d'expérience en inspection ou en encadrement réglementaire.
- Un permis de conduire de catégorie 5 valide et un dossier de conducteur vierge.

### **ATOUTS :**

- Un diplôme en architecture ou en ingénierie; un certificat ou un diplôme en technologie de l'architecture ou en techniques de l'ingénieur; une attestation de compagnon (avec la mention Sceau rouge pour un métier de la construction) ou un certificat d'aptitude professionnelle délivré en vertu de la Loi sur l'apprentissage et la qualification professionnelle des métiers et professions.
- La capacité de parler l'inuktitut ou l'inuinnaqtun.
- Une expérience de travail en régions rurales, isolées ou nordiques.
- La connaissance de la langue, des communautés, de la culture et du territoire inuits ainsi que de *l'Inuit qaujimajatuqangit*.

**NOTA :** Ce poste doit être occupé par une personne de confiance et nécessite une vérification satisfaisante du casier judiciaire.

**Rémunération et avantages :** Ce poste est régi par la convention du Syndicat des employés du Nunavut et offre un salaire allant de 92 196 \$ jusqu'à 104 637 \$ par année (pour 37,5 heures/semaine), en plus d'un montant annuel de 15 000 \$ pour l'adaptation au marché du travail, ainsi que d'une indemnité de vie

dans le Nord de 18 517 \$ par année. *Nota* : Un logement du personnel subventionné est prévu pour ce poste.

### **Aller de l'avant ensemble**

Avec l'une des populations les plus jeunes et à la croissance la plus rapide au Canada, le **Nunavut** est un territoire animé et dynamique, déterminé à devenir un endroit encore meilleur pour les générations futures. En tant que gouvernement, nous renforçons notre modèle unique de gouvernance lequel intègre les valeurs sociétales des Inuits, favorise et renforce l'utilisation de la langue inuite, assure une fonction publique représentative et la collaboration avec nos voisins circumpolaires et nos partenaires pour concrétiser la réussite du Nunavut. En tant qu'employeur, nous améliorons les initiatives locales d'éducation et de formation tout en continuant à offrir des possibilités de carrière stimulantes dans un environnement unique. Joignez-vous à nous pour aller de l'avant ensemble.

### **Pour plus d'information et pour postuler**

Si ce poste d'agent du bâtiment vous intéresse (**numéro de référence 14-505816**), veuillez communiquer avec nous ou nous faire parvenir votre curriculum vitae, avant **minuit (HNE), le 10 janvier 2020**, via l'une des méthodes suivantes : **Ministère des Ressources humaines, Gouvernement du Nunavut, C. P. 1000, Succursale 430, Iqaluit (Nunavut) X0A 0H0. Téléphone : 867 975-6222. Sans frais : 1 888 668-9993. Télécopieur : 867 975-6220. Courriel : [gnhr@gov.nu.ca](mailto:gnhr@gov.nu.ca). Veuillez indiquer le NUMÉRO DE RÉFÉRENCE dans l'objet de votre courriel.** Les descriptions de poste peuvent être obtenues par télécopieur, par courriel ou en ligne. Seuls les candidats sélectionnés pour une entrevue seront contactés. *Nota* : Une liste d'admissibilité pourrait être créée pour pourvoir de futurs postes vacants. Les candidats peuvent envoyer leur CV dans la langue officielle de leur choix (soit l'inuktitut, l'inuinnaqtun, l'anglais ou le français).

*Le gouvernement du Nunavut s'est engagé à établir une main-d'œuvre plus représentative afin de mieux comprendre et satisfaire les besoins des Nunavummiut. Les Inuits du Nunavut ont priorité d'embauche. Les candidats qui désirent profiter de la politique de priorité d'embauche du Nunavut doivent clairement indiquer qu'ils y sont admissibles. Une vérification du casier judiciaire pourrait être exigée pour certains emplois. Un dossier judiciaire n'entraîne pas nécessairement le refus d'une candidature. L'utilisation du masculin n'a d'autre fin que celle d'alléger le texte.*

**Pour voir les détails de ce poste en anglais ou en inuktitut, rendez-vous sur le site du gouvernement du Nunavut au [www.gov.nu.ca/fr/public-jobs](http://www.gov.nu.ca/fr/public-jobs).**